

AVIS PUBLIC
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2009-Z-77
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 8 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-77 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :

- Modifier le plan de zonage par le retrait du libellé de l'actuelle zone C-554 et le remplacement de celui-ci par le libellé M-554;
- Remplacer la grille des usages et normes de l'actuelle zone C-554 par la grille de la nouvelle zone M-554. »

Le Conseil a tenu une assemblée publique de consultation le 5 mai 2022.

Le Conseil a adopté le second projet du règlement numéro 2009-Z-77 qui modifie le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, le 14 mars 2023.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2. Disposition pouvant faire l'objet d'une demande et personnes intéressées

Disposition

- Une demande peut être faite relativement aux dispositions ayant pour objet de remplacer la grille des usages et normes de l'actuelle zone C-554 par la grille de la nouvelle zone M-554, afin d'y modifier les normes, notamment la structure des bâtiments, le nombre d'étages, le nombre de logements et les dispositions spéciales.

Personnes intéressées

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
C-554	Route 132 : 4740 à 4810 Lots : 2 372 268-001, 2 372 268-003, 2 371 941 et 4 073 174
ZONES CONTIGUËS	ADRESSES CONCERNÉES
M-495	Route 132 : 4820 Lots 2 372 268-002, 2 372 508, 5 901 578, 5 901 579-001, 5 901 579-003, 5 901 579-004, 5 901 579-005 et 5 901 579-006 rue Brébeuf : 1525 à 1585
H-550	place du Grand-Duc : au complet
H-552	rue des Outardes : 4515 à 4805
C-556	Route 132 : 4320 à 4426

De telles demandes visent à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de toutes les personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toutes zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Conditions pour être une personne intéressée

Est une personne intéressée :

- a) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 14 mars 2023 :
 - être domiciliée sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine;
 - être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec.
- b) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 14 mars 2023 :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine depuis au moins 12 mois;
 - avoir produit ou produire en même temps que la demande un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant l'inscription sur la liste référendaire le cas échéant.
- c) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 14 mars 2023 :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. La procuration doit avoir été produite ou être produite avec la demande.

Dans le cas d'une personne physique, elle doit :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 14 mars 2023 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit ou produire en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient.
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- être reçue à l'hôtel de ville sis au 5465 boulevard Marie-Victorin ou par courriel au greffe@vdsc.ca au plus tard le huitième jour qui suit celui où est publié le présent avis, soit au plus tard le 23 mars 2023.

5. Absences de demande

Les dispositions du règlement numéro 2009-Z-84 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

De plus, toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 mars 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Audrey-Maude Parisien', with a stylized flourish at the end.

Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière